

MAITRE D'OUVRAGE :
**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA GARTEMPE ET DE SES
AFFLUENTS**

**13 PLACE XAVIER MAZURIER
87290 CHATEAUPONSAC**

**EFFACEMENT DU SEUIL DU MOULIN DES PERES A
BELLAC SUR LE VINCOU**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

BORDEREAU DES PRIX

MAITRE D'OEUVRE :

Siège social :

7, rue des Ecoliers

23430 CHATELUS LE MARCHEIX

Tel : 05 55 64 36 02

Mail : conseil.impact@wanadoo.fr

SMABGA – Effacement du seuil du moulin des Pères à Bellac sur le Vincou

1 Travaux préalables

		Unité	PU
1.1	Installation de chantier, et débroussaillage Ce prix rémunère forfaitairement la préparation de chantier notamment les DICT, les frais d'installation de chantier, signalisation/sécurité et piquetage, l'amenée et le repliement de tout le matériel nécessaire au chantier, y compris pour les sous-traitants. Il comprend également la dépose des clôtures et de la haie permettant de créer les accès au chantier ainsi que la gestion des produits de coupe. Il comprend l'entretien et l'amortissement de toutes les installations de chantier, y compris les remaniements ou renforcements au cours des diverses phases d'exécution des travaux. Il comprend notamment : - les aménagements des emplacements mis à disposition de l'entreprise, les terrassements nécessaires dans l'emprise des installations, - les indemnités éventuelles pour location de terrain, - l'aménagement et le réglage des dépôts provisoires ou définitifs des matériaux de déblais, le règlement d'éventuels droits d'occupation et d'indemnités ; les lieux de dépôt étant à rechercher par l'entreprise, - la fourniture, les frais d'installation, d'entretien et de repliement des ateliers, entrepôts, les clôtures et palissades de chantier et les portails de fermeture, - les frais relatifs à l'aménagement de rampes et de pistes d'accès aux zones de travaux en amont et en aval de l'ouvrage, - les frais de gardiennage et de surveillance du chantier, - la fourniture à pied d'œuvre, la pose, la maintenance, le déplacement et la dépose des clôtures provisoires y compris la fourniture et la pose des portails pour les installations de chantier et pour le chantier, - les opérations topographiques de l'ensemble du chantier (bornage, implantation, nivellement), - l'amenée et le repliement des matériels d'extraction, de fabrication, de transport et de mise en oeuvre des matériaux, - les frais relatifs aux dispositions à prendre en matière d'hygiène et de sécurité conformément aux règlements en vigueur, - les frais relatifs aux enquêtes auprès des concessionnaires, aux recherches et localisation des réseaux, leur maintien et leur protection en service, - les dispositions provisoires nécessaires à la préservation des milieux aquatiques et au respect du dossier au titre du Code de l'Environnement et de son récépissé, - tous les frais liés à la propreté du chantier, des pistes, des installations et des matériels, ainsi que de toutes les voiries empruntées par la circulation du chantier conformément à la recommandation n°T1.91 aux Maîtres d'Ouvrages Publics (BOCC RF du 22 février 1991), - la fourniture, la mise en place et l'entretien des panneaux nécessaires à la signalisation routière du chantier, conformément à la législation en vigueur. Il rémunère également les sujétions résultant du phasage des travaux. Le forfait :	ft	
1.2	Pêche de sauvetage Ce prix rémunère au forfait la réalisation des démarches administratives préalables à une pêche scientifique en eaux libres, la réalisation par un organisme agréé de pêche électrique de récupération des poissons sur un linéaire de 70m en aval du seuil et 10m en amont et la gestion de ces poissons (destruction, relâche, transport, etc...) conformément aux modalités d'un sauvetage en "eaux libres". La largeur de la rivière nécessitera une pêche à 2 anodes en condition d'étiage. Le forfait :	ft	

2 Vidange

2.1	Système de traitement de la qualité de l'eau Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation d'un dispositif provisoire de rétention des particules en suspension, de type gabion ou grillage tenus par des pieux, contenant de la paille ou de la brande de bruyères. Il sera disposé à environ 70m aval du seuil au cas où des particules en suspension seraient accidentellement rejetées dans l'eau. Il aura une longueur de 15 de mètres. Il comprend également l'entretien et le remplacement de ces filtres durant le chantier ainsi que le retrait de ces ouvrages à la fin du chantier. L'accès à l'aval du seuil est étroit, il est limité à un accès piéton/quad/mini-engin. Le forfait :	ft	
2.2	Gestion hydraulique de la vidange de la retenue Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation de la vidange de la retenue par la manipulation de la vanne de vidange. Il comprend également le curage préalable devant la pelle si cela est nécessaire à son fonctionnement. En cas de dysfonctionnement de la vanne de vidange, l'entreprise se doit de trouver une solution permettant de répondre au résultat souhaité. Le forfait :	ft	

SMABGA – Effacement du seuil du moulin des Pères à Bellac sur le Vincou

3 Effacement du seuil

		Unité	PU
3.1	Création rampe et piste d'accès Ce prix rémunère au mètre cube la création d'une rampe et d'une piste d'accès au lit mineur d'une largeur de 4m. Des blocs de 150/800 dépourvus de fines seront utilisées. Le substrat du Vincou en amont de la retenue est constitué de sable grossier, moyennement portant, nécessitant un minimum de cloutage (minimum 50cm d'épaisseur). Le volume de matériaux nécessaire est de 39m³. Le mètre cube :	m³	
3.2	Fourniture et pose d'une buse 600 Ø Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de 2 canalisations 600mm de 6ml à travers la rampe d'accès permettant d'écouler les eaux du Vincoux et ainsi mettre en assec la rampe et la piste d'accès. Le fil d'eau de ces buses devra se situer 40cm sous la cote de la zone stabilisée. Le mètre linéaire :	ml	
3.3	Déblai du seuil - pose ordonnée à proximité Ce prix rémunère au mètre cube : - Le dérasement du seuil jusqu'à l'altitude 177.00m. - Le dérasement du seuil dans une cunette de 3m à la cote 176.66m. - La disposition d'enrochements régulièrement répartis en aval du seuil. - La disposition des déblais en rive droite afin de protéger la berge de la vanne de décharge à la fin du mur de soutènement. Le déblai est estimé à 80m³. L'arasement du seuil en rive gauche risque d'être partiel (seulement 1m) dû à la présence de roche mère. Les pierres des fondations restantes devront être déstabilisées afin que les fortes crues détruisent la partie restante jusqu'au vieux fond. L'arasement du seuil ne devra pas générer de chute. Le mètre cube :	m³	
3.4	Déblai de sédiment accumulés en amont du seuil et dépôt en pied de berge rive gauche Ce prix rémunère au mètre cube : - le curage de 100m³ de sédiment accumulés en amont du seuil. - le réglage des sédiments en pied de berge rive gauche Le mètre cube :	m³	
3.5	Démantèlement de la rampe d'accès - pose ordonnée à proximité Ce prix rémunère au mètre cube : - Le démantèlement de la rampe et de la piste d'accès. - La remise en état de la berge. - La disposition d'enrochements régulièrement répartis en aval du seuil. - La disposition des déblais en rive droite afin de protéger la berge de la vanne de décharge à la fin du mur de soutènement. Le volume de déblai est estimé à 39m³. Le mètre cube :	m³	
3.6	Curage des sédiments accumulés devant le filtre à paille Ce prix rémunère à l'unité : - Le curage des sédiments accumulés entre le filtre à paille et le seuil représentant un linéaire de 70m. L'accès à l'aval du seuil est étroit, il est limité à un accès piéton/quad/mini-engin. L'unité :	Unité	
3.7	Mise en décharge des encombres Ce prix rémunère au forfait le démontage et l'évacuation en décharge autorisée de la vanne de décharge du moulin et leur support. Le forfait :	ft	

4 Finitions

		Unité	PU
4.1	Recépage des berges en amont Ce prix rémunère au forfait, le bucheronnage et l'élagage des arbres situés en amont du seuil et qui sont susceptibles de tomber suite à l'abaissement de la ligne d'eau. Le bucheronnage concerne uniquement quelques arbres situés 40m en amont du seuil. Ce forfait comprend également la gestion des produits de coupe. Les résidus (branches, troncs et souches) seront par défaut broyés et évacués en décharge autorisée. Si le propriétaire l'accepte, les composts pourraient être laissés sur place (à plus de 5 m du ruisseau hors lit de crue), les troncs pourraient être empilés au bord d'un chemin et les souches pourraient être enterrées. Le forfait	ft	
4.2	Remise en état terrain traversé Ce prix rémunère au forfait, le cas échéant, les poses de clôture et de la replantation de 5 lauriers cerise ainsi que les autres éléments déplacés pour accéder, le décompactage des sols par hersage et le semis des terrains remaniés par le chantier. Toute autre sujétion incluse afin de retrouver l'état initial du site. Le forfait	ft	

Option

A	Curage supplémentaire des sédiments accumulés devant le filtre à paille Ce prix rémunère à l'unité : - Le curage des sédiments accumulés entre le filtre à paille et le seuil représentant un linéaire de 70m. L'accès à l'aval du seuil est étroit, il est limité à un accès piéton/quad/mini-engin. L'unité :	unité	
---	--	-------	--

Tampon + signature du candidat